

**PREAVIS CONCERNANT LA DEMANDE D'ENGAGER FRs. 40'000.- POUR DES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

La fiabilité des installations en relation avec l'éclairage public de notre village nécessite un réaménagement. L'étude de ce projet s'est tout naturellement tournée vers les moyens de mettre en œuvre, à notre échelle, les mesures de la stratégie énergétique 2050 adoptées par le peuple suisse en 2017.

II. Description des travaux projetés

9 nouveaux mâts ont été installés il y a quelques années (lampadaires rouges), mais sans que soit prévu le passage au LED avec système d'abaissement de la luminosité.

Cependant, les problèmes récurrents constatés depuis de nombreux mois dans certains quartiers nous obligent à remplacer 61 luminaires, les pièces nécessaires aux réparations n'étant plus disponibles sur le marché. Dans ces conditions, la Municipalité a pris la décision de remplacer l'ensemble des têtes de mâts (non rouges) par des luminaires équipés de LED, à lumière variable et réglable en fonction des besoins, à savoir 50% de luminosité en moins de 23 heures à 6 heures. Cette installation est garantie 10 ans et ne nécessite donc pas de contrat de maintenance. La diminution des coûts annuels est donc estimée à env. frs. 5'000.--.

Malheureusement les lampadaires « rouges » ne peuvent pas bénéficier du système d'abaissement de la luminosité. Ils seront toutefois équipés de têtes avec des lampes LED.

III. Aspects financiers**1. Coût des travaux**

Sur la base d'offres reçues, de l'estimation des travaux propres, ainsi que de l'achat des fournitures, le coût des travaux se décompose selon le tableau ci-dessous :

Achat et pose de matériel Schröder.....	frs. 39'371.--
Divers et imprévus.....	frs. 629.--
Montant total TTC.....	frs. 40'000.--

Ces travaux seront susceptibles de faire l'objet d'une subvention cantonale dont la demande est en cours auprès de la DGE. Le taux de la subvention dépendra de la classification de la commune selon sa capacité financière et du nombre de points lumineux dans la commune, selon les conditions générales du programme de subventions.

2. Financement et répartition des frais

Les travaux seront financés par la trésorerie courante. Le montant de cet investissement sera amorti sur 30 ans et figurera au bilan sous le compte 9141.5. Le coût de l'amortissement sera de frs. 1'333.- par an, et sera porté pour la première fois au budget 2020.

IV. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil général de prendre les décisions suivantes :

le Conseil général de Juriens

- vu le préavis municipal no 2016-2021-25.
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de ce préavis,
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour;

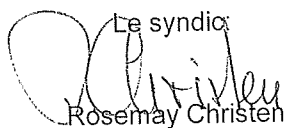
décide :

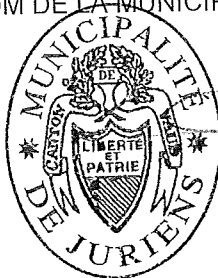
1. d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de réaménagement de l'éclairage public.
2. d'octroyer un crédit de frs. 40'000.—
3. d'autoriser le financement de cet investissement par la trésorerie courante.
4. d'amortir le montant des travaux sur 30 ans, conformément aux dispositions du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes.

Pour tout renseignement complémentaire, la Municipalité se tient à disposition de la Commission qui sera désignée pour traiter ce préavis.

Adopté en séance de Municipalité le 19 mars 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

Rosemay Christen



La secrétaire:


Nicole Steiner